

## **DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LE DEPARTEMENT A L'INTENTION DES JEUNES CALVADOSIENS**

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Lors de la récente session du Conseil départemental, nous avons voté et mis en œuvre deux dispositifs pour accompagner les jeunes et les familles, dans le contexte des difficultés économiques générées par la crise sanitaire.

1) Le premier dispositif vise à accompagner les jeunes diplômés qui, ayant terminé leurs études mi-2020, vont connaître cet automne des difficultés particulières à intégrer le monde du travail. Certains d'entre eux pouvant même se retrouver sans ressources et en dehors des dispositifs classiques, puisqu'il faut être âgé d'au moins 25 ans pour pouvoir prétendre au versement du RSA. Ainsi, le Département met en place une allocation d'insertion pour les jeunes primo-entrants sur le marché de l'emploi. D'un montant forfaitaire de 250 €, cette aide est à solliciter en ligne, jusqu'au 13 décembre 2020 : <https://www.calvados.fr/actu/coup-de-pouce-pour-les-jeunes-diplomes-calvadosiens>

2) Le second dispositif vise à soutenir à la fois les familles, mais aussi les acteurs du milieu du sport et du sport-loisir. En effet, de nombreuses structures (associatives ou entreprises) ont été très fortement pénalisées par le confinement et ont besoin de retrouver rapidement un niveau d'activité "normal". Il s'agit des centres équestres, mais aussi plus généralement des structures nautiques, terrestres ou aériennes. Afin de favoriser la fréquentation de ces structures, le Département offre à chaque jeune calvadosien âgé de 6 à 17 ans un bon de 40 €, à déduire du coût de l'activité concernée. Ce dispositif s'étendra sur toute l'année scolaire 2020/2021 : <https://www.calvados.fr/actu/coup-de-pouce-sports-de-nature>

N'hésitez pas à vous faire les relais de ces dispositifs auprès des habitants de votre commune.

Bien cordialement,  
Virginie Le Dressay  
Xavier Charles